

## 5 Mode de scrutin :

Le scrutin est un scrutin secret de liste à un tour avec représentation proportionnelle au plus fort reste. On vote donc une fois pour une seule liste.

Chaque liste obtiendra entre 0 et 3 sièges au Conseil d'Administration d'Habitat du Gard. Les sièges revenant à chaque liste sont attribués dans l'ordre des noms figurant sur la liste, les autres personnes sont suppléantes.

Le vote doit se faire sans radiation ni panachage, ce qui signifie que tout bulletin raturé ou comportant une inscription ajoutée, ne sera pas pris en compte. Le vote s'effectuera par correspondance du 2 au 13 décembre 2006.

Vous n'aurez pas à mettre de timbre sur l'enveloppe T qui vous sera fournie.

## 6 Comment voter ?

Vous recevrez à votre domicile fin novembre, les professions de foi de chaque liste candidate. Au bas de chaque profession de foi, vous trouverez un bulletin de vote correspondant à la liste. Une fois que vous aurez fait votre choix, vous mettez le bulletin que vous aurez détaché dans l'enveloppe bleue.

Ensuite vous n'avez plus qu'à mettre cette enveloppe dans l'enveloppe T, sur laquelle vous aurez écrit votre nom et votre numéro de contrat et sur laquelle vous devez apposer votre signature. Ensuite, il ne reste plus qu'à poster cette dernière, sans mettre de timbre, avant le 13 décembre dernier délai.

## 7 Résultat de l'élection :

Le dépouillement du scrutin aura lieu au Siège d'Habitat du Gard, le 14 décembre 2006, en présence et sous le contrôle de toutes les listes candidates.

Les résultats seront annoncés rapidement après le dépouillement sous forme d'affichage dans les halls d'immeubles et dans le numéro d'Office Info suivant les élections.

## 8 Durée du Mandat :

Les trois représentants des locataires élus siègeront pendant 4 ans au Conseil d'Administration d'Habitat du Gard. A ce titre, ils participeront aux votes relatifs à toutes les décisions prises par Habitat du Gard. Leur mandat ne sera pas rémunéré.

Ce journal est un document d'informations préalables. Les documents officiels, en dehors de la circulaire d'informations que vous avez déjà reçue, vous parviendront fin novembre 2006.

### Les enjeux de l'élection



Des milliers d'interventions à domicile chaque année

### Les enjeux de l'élection



330 agents au service des locataires. Ici les gardiens de l'Agence Nîmes Centre.

### 2 enveloppes pour garantir le secret du vote

- L'enveloppe T vous permet d'envoyer gratuitement votre bulletin de vote. Elle permet aussi de vérifier, grâce aux informations que vous y aurez portées, que vous êtes bien locataire d'Habitat du Gard et donc que vous avez le droit de voter.
- Les enveloppes bleues permettent de garantir la confidentialité de votre vote puisqu'elles ne seront ouvertes, lors du dépouillement, qu'après avoir toutes été sorties et séparées des enveloppes T.

### Les enjeux de l'élection



105 millions d'euros de budget et des chantiers dans tout le Département

# Office-Info

Spécial élection des représentants des locataires



**Du 2 au 13 décembre 2006,  
élisez vos représentants  
Au Conseil d'Administration  
d'Habitat du Gard**

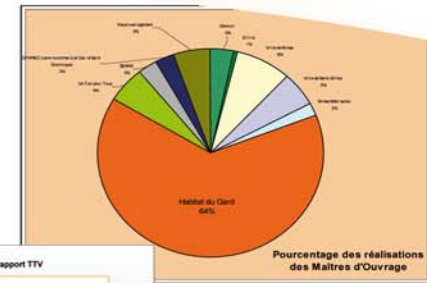
Octobre  
2006

Toutes les modalités du  
vote sont présentées  
dans ce numéro.

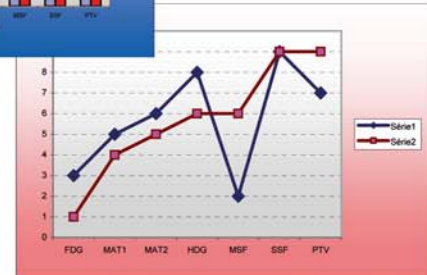
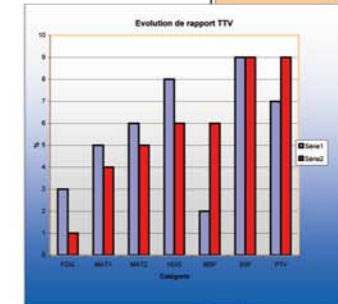
Les programmes  
de réhabilitation

La construction de  
nouveaux logements

Les charges locatives



Le vote  
du budget



Pour vous permettre de participer facilement à l'élection, le vote se fera par correspondance gratuite. Seuls les votes envoyés par la poste seront pris en compte.

# Le mot du Président



## Madame, Monsieur,

Vous êtes locataire d'Habitat du Gard, premier bailleur social du Département. Du 2 au 13 décembre prochain, vous allez participer aux élections de vos représentants au sein du Conseil d'Administration.

Cette élection est importante, car elle va déterminer les personnes qui vont vous représenter dans les 4 ans à venir dans toutes les grandes décisions qui seront prises par Habitat du Gard et qui vous concernent directement : montant des loyers, analyse des charges, programme des réhabilitations et des travaux dans les résidences...

Parce que ces élections sont l'occasion de vous exprimer, parce que nous voulons améliorer sans cesse les prestations qui vous sont rendues et parce que, bien souvent, Habitat du Gard est votre premier porte-parole institutionnel, il est fondamental que vos représentants aient la plus grande représentativité possible.

Cette représentativité est garantie par une participation importante à l'élection. Il est donc essentiel que chacune et chacun d'entre-vous vote pour élire les représentants de son choix.

Habitat du Gard s'engage dans cette voie en mettant tout en oeuvre pour vous faciliter le vote et vous donner le maximum d'informations. Ce numéro spécial d'Office Info en est une traduction concrète. La procédure du vote par correspondance gratuite l'est également.

Alors du 2 au 13 décembre prochain, exprimez-vous, votez !

Denis Bouad,  
Président d'Habitat du Gard

## Administrateur d'Habitat du Gard : des responsabilités importantes...

Le Conseil d'Administration d'Habitat du Gard est composé de 15 membres parmi lesquels 3 sont élus par les locataires.

### Les enjeux de l'élection

Habitat du Gard en quelques chiffres :

- 1<sup>er</sup> bailleur social du Département,
- 15 administrateurs dont 3 élus par les locataires,
- 331 agents,
- 5 agences et 6 bureaux décentralisés,
- 105 millions d'euros de budget annuel,
- 15 000 équivalents-logements sur 50 communes,
- 45 000 personnes logées,
- 18,3 % des logements sociaux de la région,
- 27 foyers, résidences étudiantes ou maisons de retraite, offrant 1 883 places,
- 7 000 demandes de logement enregistrées pour 1 000 attributions de logements par an.

Etre Administrateur d'Habitat du Gard, c'est prendre part à toutes les décisions importantes, notamment celles relatives :

- Au vote du Budget,
- A la fixation des loyers,
- Aux charges locatives,
- A la programmation des travaux de réhabilitation et d'amélioration des logements, et des bâtiments,
- A la construction de nouveaux logements.

Ces décisions vous concernent directement.

Composition du Conseil d'Administration d'Habitat du Gard :

5 membres désignés par le Conseil général,  
5 membres désignés par le Préfet,  
3 membres élus par les locataires,  
1 membre représentant la Caisse d'Allocation Familiale,  
1 membre représentant la Caisse interprofessionnelle du logement.

## Elire vos représentants : mode d'emploi

### Les enjeux de l'élection



15 000 équivalents-logements sur 50 communes



■ Le Conseil d'Administration d'Habitat du Gard est composé de 15 membres parmi lesquels 3 sont élus par les locataires, conformément au décret du 22 mars 1983 et à l'article R 421.8 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Du 2 au 13 décembre 2006, vous pourrez élire, par correspondance, vos représentants au Conseil d'Administration d'Habitat du Gard.

### 1 Qui peut voter ?

Vous êtes locataire d'Habitat du Gard et à ce titre, en dehors des cas particuliers exposés ci-contre, **vous avez le droit de voter pour vos représentants.**

Chaque bail ne donne droit qu'à 1 seule voix. Si vous êtes par exemple 3 personnes à vivre dans le même logement, vous ne pouvez envoyer qu'un bulletin de vote.

### 2 Pouvez-vous être élu ?

Comme tous les locataires, vous pouvez être élu sous réserve que vous soyez majeur, à jour des loyers ou que vous bénéficiiez d'un plan d'apurement validé par Habitat du Gard, et que vous ne tombiez pas sous le coup d'une incapacité prévue par la loi.

### 3 Pour déposer sa candidature...

Vous voulez être candidat ? Votre candidature doit obligatoirement se présenter sous la forme d'une liste de 6 personnes et remplir les conditions ci-dessous.

Conditions de dépôt de votre liste :

Votre liste doit impérativement être présentée, justificatifs à l'appui, par :

- Un groupement de locataires affilié à une organisation siégeant à la Commission nationale de concertation : Association Force Ouvrière Consommateur - **AFOC**, Confédération Générale du Logement - **CGL**, Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de vie - **CLCV**, Confédération Nationale du Logement - **CNL**, Confédération Syndicale des Familles - **CSF**.
- Ou une « Association qui représente au moins 10% des locataires, qui oeuvre dans le secteur locatif social et qui est indépendante de tout parti politique ou organisation philosophique, confessionnelle, ethnique ou raciale ».

Vous devez déposer votre liste de candidats au plus tard le 25 octobre 2006 en l'envoyant par courrier avec accusé réception ou en la déposant au siège d'Habitat du Gard contre la délivrance d'un reçu.

### 4 Modalités pratiques de l'élection :

Elles sont fixées par le Protocole signé le 6 juillet 2006 entre Habitat du Gard et les Associations représentatives des locataires dans le Gard.

### Les enjeux de l'élection



Des centaines de logements réhabilités chaque année. Ici la résidence Cours Ladroit à Bagnols-sur-Cèze en cours de réhabilitation.